Annexe 1

WIAME V.R.D.

Bilan

BILAN ACTIF

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2018 (12 mois)			Exercice précédent 30/09/2017 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	65 860	60 170	5 690	991	4 699
Fonds commercial	7 622		7 622	7 622	
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions	2 312 756	510 667	1 802 089	1 799 636	2 453
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 398 329	1 906 934	2 491 395	1 489 355	1 002 040
Autres immobilisations corporelles	1 304 726	1 002 557	302 169	326 443	- 24 274
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	750 695		750 695	325 195	425 500
TOTAL (I)	**8 839 989**	**3 480 329**	**5 359 661**	**3 949 242**	**1 410 419**
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements	2 821 595		2 821 595	2 149 307	672 288
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	21 049 638		21 049 638	21 192 206	- 142 568
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs				9 062	- 9 062
. Personnel	52 782		52 782	60 163	- 7 381
. Organismes sociaux				324 030	- 324 030
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 774 260		1 774 260	899 922	874 338
. Autres	3 308 288		3 308 288	3 229 037	79 251
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	337 705		337 705	353 485	- 15 780
Charges constatées d'avance	29 293		29 293		29 293
TOTAL (II)	**29 373 563**		**29 373 563**	**28 217 211**	**1 156 352**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	**38 213 552**	**3 480 329**	**34 733 224**	**32 166 454**	**2 566 770**

BILAN (SUITE)PASSIF

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2018 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2017 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 1 500 000 Euros)	1 500 000	1 500 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	423 059	423 059	
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	150 000	150 000	
Réserves statutaires ou contractuelles	4 021 435	3 903 815	117 620
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	980 564	867 620	112 944
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	**7 075 057**	**6 844 494**	**230 563**
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	5 349 495	5 009 284	340 211
. Découverts, concours bancaires	2 367 684	3 109 027	- 741 343
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	20 000		20 000
. Associés		160	- 160
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 594 276	9 593 173	2 001 103
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	1 081 672	912 827	168 845
. Organismes sociaux	1 374 184	1 311 822	62 362
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	4 372 652	3 521 432	851 220
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	99 697	165 208	- 65 511
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	74 767	150 286	- 75 519
Produits constatés d'avance	1 323 740	1 548 742	- 225 002
TOTAL (IV)	**27 658 167**	**25 321 960**	**2 336 207**
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	**34 733 224**	**32 166 454**	**2 566 770**

WIAME V.R.D.

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/09/2018 (12 mois)			Exercice précédent 30/09/2017 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens	1 476 640		1 476 640	1 740 186	- 263 546	-15,14
Production vendue services	51 910 038		51 910 038	51 932 336	- 22 298	-0,04
Chiffres d'affaires Nets	**53 386 678**		**53 386 678**	**53 672 521**	**- 285 843**	**-0,53**
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation reçues				42 735	- 42 735	-100
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			454 859	986 988	- 532 129	-53,91
Autres produits			3 098 528	2 692 480	406 048	15,08
Total des produits d'exploitation			**56 940 065**	**57 394 724**	**- 454 659**	**-0,79**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			13 866 429	15 619 420	-1 752 991	-11,22
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements			-672 289	-538 393	- 133 896	24,87
Autres achats et charges externes			22 808 215	22 988 283	- 180 068	-0,78
Impôts, taxes et versements assimilés			776 171	783 640	- 7 469	-0,95
Salaires et traitements			9 490 106	8 645 382	844 724	9,77
Charges sociales			5 720 515	5 568 313	152 202	2,73
Dotations aux amortissements sur immobilisations			675 087	560 840	114 247	20,37
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			3 060 128	2 624 701	435 427	16,59
Total des charges d'exploitation			**55 724 362**	**56 252 184**	**- 527 822**	**-0,94**
RESULTAT EXPLOITATION			**1 215 703**	**1 142 540**	**73 163**	**6,40**
Bénéfice attribué ou perte transférée						
Perte supportée ou bénéfice transféré						
Produits financiers de participations			46 168	40 433	5 735	14,18
Produits des autres valeurs mobilières						
Autres intérêts et produits assimilés			18 085	18 584	- 499	-2,69
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers			**64 253**	**59 017**	**5 236**	**8,87**
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées			180 707	130 608	50 099	38,36
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières			**180 707**	**130 608**	**50 099**	**38,36**
RESULTAT FINANCIER			**-116 454**	**-71 591**	**- 44 863**	**62,67**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			**1 099 249**	**1 070 949**	**28 300**	**2,64**

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/09/2018 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2017 (12 mois)	Variation	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	13 326	5 958	7 368	123,67
Produits exceptionnels sur opérations en capital	189 419	88 167	101 252	114,84
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels	**202 745**	**94 126**	**108 619**	**115,40**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 484	32 177	- 26 693	-82,96
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	13 412		13 412	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	12 857		12 857	N/S
Total des charges exceptionnelles	**31 753**	**32 177**	**- 424**	**-1,32**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**170 991**	**61 948**	**109 043**	**176,02**
Participation des salariés	105 645	93 535	12 110	12,95
Impôts sur les bénéfices	184 032	171 742	12 290	7,16
Total des Produits	**57 207 062**	**57 547 867**	**- 340 805**	**-0,59**
Total des charges	**56 226 499**	**56 680 247**	**- 453 748**	**-0,80**
RESULTAT NET	**980 564**	**867 620**	**112 944**	**13,02**
Dont Crédit-bail mobilier	1 515 803	1 564 578	- 48 775	-3,12
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexe 2

Description de produit

Kormann Rockster Recycler GmbH
Wirtschaftszeile West 2
A-4482 Ennsdorf
Tel.: +43 (0) 7223 81 000
Fax: +43 (0) 7223 81 000-329
E-Mail: office@rockster.at
www.rockster.at

ROCKSTER RECYCLER

DOMAINES D'APPLICATION DU R1100

Flexibilité maximale

En raison des restrictions en matière de dépôts et des coûts toujours plus élevés de mise en décharge ainsi que de ceux des matériaux d'extraction, une solution intégrée non polluante est nécessaire. Le recyclage et la réutilisation des matériaux des déchets de chantiers devient de plus en plus important.

Le concasseur à percussion monté sur chenilles, le R1100 de Rockster, basé sur un concept entièrement hydraulique, est particulièrement adapté au recyclage de déblais routiers comme de bétons, asphaltes et autres materiaux issus de démolition. En outre le R1100 peut aussi traiter de façon optimale la roche massive.

Le R1100 est la solution optimale pour le recyclage et le concassage de:

Gravats

Asphalte

Béton

Pierre naturelle

Le résultat:
un produit d'une parfaite cubicité

ROCKSTER RECYCLER

DIMENSIONS PRINCIPALES

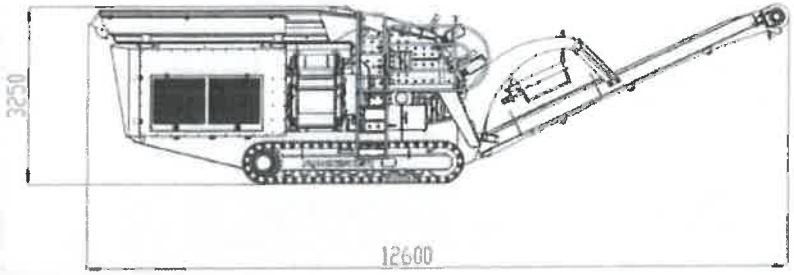

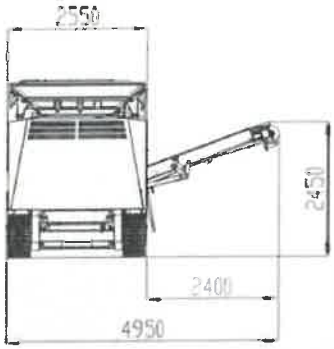

Dimensions de transport:		**Hauteur d'alimentation:**	**3250 mm**
Longueur:	**12600 mm**		
Largeur:	**2550 mm**		
Hauteur:	**3250 mm**	**Hauteur de déchargement:**	
		Convoyeur principal:	**3200 mm**
Poids de transport:	**32,6 tonnes**	**Convoyeur latéral:**	**2450 mm**

Trémie d'alimentation:

Fabriquée en	Hardox 400
Volume:	5 m³
Longueur:	4400 mm
Largeur:	2500 mm
Hauteur:	3250 mm

Alimentateur vibrant avec précrible 2 étages:

Fabriquée en	Hardox 400
Longueur/pré-criblage:	1800 mm
Largeur:	1100 mm
Ouverture de pré-criblage:	30 mm
Entraînement:	hydraulique à réglage continu

Zig zag usage sévère (interchangeable)

ROCKSTER RECYCLER

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Flexibilité maximale

Le percuteur ROCKSTER vous garantie les meilleures performances et un excellent ratio de concassage. La granulométrie finale peut être réglée au mieux par deux tiges de rappel hydrauliques.

Le matériau des écrans peut être choisi en fonction de l'application et les enclumes sont réversibles. Matériaux de haute qualité pour des coûts réduits.

Chambre de concassage:

Ouverture:	1100 x 720 mm
Rotor:	1020 mm
Equipement:	4 marteaux
Ratio de concassage:	1:1-1:50
Performance:	jusqu'à 300 tonnes/h
Vitesse de rotation:	jusqu'à 850/min
Poids:	9.400 kg
Entraînement:	hydrostatique

Réglage de l'ouverture hydraulique

Convoyeur principal:

Largeur de bande:	1200 mm
Hauteur de déchargement:	3200 mm
Angle:	25°
Entraînement:	hydraulique

Inclinaison tapis principal

Convoyeur latéral:

Largeur de bande:	650 mm
Hauteur de déchargement:	2300 mm
Angle:	20°
Entraînement:	hydraulique

Pour le transport le convoyeur latéral se replie hydrauliquement

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Entraînement

Le système d'entraînement est logé à l'arrière de l'engin dans un compartiment insonorisé. Pour la maintenance et l'entretien, ce compartiment s'ouvre sur 3 cotés.

La pompe hydraulique pour les fonctions auxiliaires est directement flasquée sur le moteur. L'hydrostat entraîne le concasseur via une commande de courroie trapézoïdale et remplace l'embrayage traditionnel.

Motorisation:

Moteur:	CATC9, 242kW à 2000 rpm, TIER 3
Cylindres:	6
Système de refroidissement:	Eau

Overband:

Type:	Séparateur magnétique permanent
Largeur de bande:	750 mm
Support:	1700 mm
Poids:	1350 kg
Entraînement:	hydraulique

Chassis:

Largeur des tuiles:	400 mm, chanfreiné
Nombre de tuiles:	49
Empatement des chenilles:	3200 mm
Construction:	tuiles à triple nervure
Tenue en côte:	30°
Entraînement:	hydraulique à deux etages

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Entraînement intégralement hydraulique:

Entraînement hydrostatique:

- Modification du sens de rotation
- Adaptation individuelle de la vitesse du broyeur
- Pas d'embrayage

Compatibilité avec l'environnement:

Réduction des émissions:

- Suppression de la poussiere efficace
- Caisson d'isolation acoustique

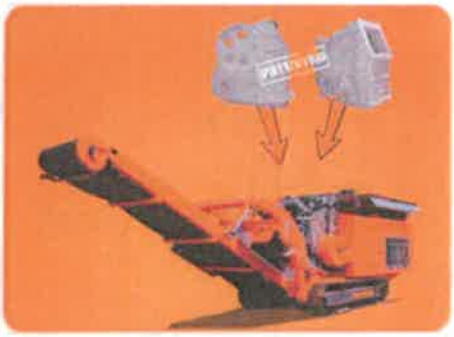

Possibilité d'extension - Système Duplex:

En raison d'un même châssis de base, on peut disposer soit d'un mâchoire (R1200) soit d'un percuteur (R1100) pour optimiser au mieux l'exploitation de la machine.

ROCKSTER RECYCLER

OPTION: BOITE DE CRIBLE RS94

Criblage en une seule étape

Le crible vibrant à balourd RS94, avec un poids de seulement 3,4 tonnes, est l'option parfaite pour le concasseur à percussion R1100 et broyeur à mâchoire R1000 et peut être monté directement sur le convoyeur principal de la machine.

Pour entrainer la boite de crible, aucun système d'entrainement supplémentaire n'est nécessaire. Le RS94 est alimenté par l'unité hydraulique additionnelle du R1100 ou R1000.

Surface de criblage:	2600 x 1350 mm
Mailles (standard):	16, 22, 32, 40
Mailles (option):	4, 8, 45, 50, 60, 70
Production:	jusqu'à 260 t / h
Convoyeur des passants:	
Hauteur de déchargement:	3350 mm
Largeur de bande:	1200 mm
Convoyeur de refus:	
Hauteur de déchargement:	2000 mm
Largeur de bande:	650 mm

Dimensions de transport:

Longueur:	5791 mm
Largeur:	2480 mm
Hauteur:	1590 mm
Poids:	3400 kilos

Option: bande de recyclage

Largeur de bande:	650 mm
Poids:	~1100 kilos

INFORMATIONS GENERALES

L'Entreprise

La compagnie Kormann Rockster Recycler GmbH se spécialise au développement et à la production des unités mobiles de concassage et de criblage. L'équipe se compose de collaborateurs dynamiques ayant beaucoup d'expérience dans cette branche.

Ils sont toujours à la disposition du client pour partager leur expérience et ont pour mission d'assurer et de garantir un service après-vente irréprochable. Performance maximale, qualité, fonctionnement et maintenance simplifiée, facilité de transport dû aux dimensions compactes et au faible poids sont les caractéristiques de Rockster.

Le concept de ROCKSTER

Reliability - fiabilité maximale grâce à une qualité plus élevée, entièrement hydraulique, et électronique minimale

Operating efficience - l'efficience la plus élevée pour un transport sans problèmes (pas de transport spécial), maintenance et service simple

Capacity - performance supérieure grâce à la vitesse élevée du concasseur et à la puissance disponible pour les commandes.

Knowledge - des années d'expérience pratique au service d'un concept de machine moderne. De la pratique pour la pratique

Service - 24/7 Service pour assistance rapide concernant des problèmes ainsi que la disponibilité immédiate de toutes les pièces d'usure et de remplacement

Technology - production d'un produit de concassage de grande qualité. Grâce à l'utilisation des marques de composants de grande qualité, un standard technique plus élevé est garanti.

Enviroment friendly - satisfait aux normes environnementales les plus élevées par une motorisation au faibles polluants ainsi qu'un faible niveau de bruit.

Revenue -Amortissement rapide grâce à des faibles frais d'exploitation et d'investissement. Le système Duplex optimise au mieux l'exploitation de la machine.

Kormann Rockster Recycler GmbH
Wirtschaftszeile West 2
A-4482 Ennsdorf
Tel.: +43 (0) 7223 81 000
Fax: +43 (0) 7223 81 000-329
E-Mail: office@rockster.at
www.rockster.at

ROCKSTER RECYCLER

Annexe 3

METEO FRANCE
Toujours un temps d'avance

FICHE CLIMATOLOGIQUE

Températures et précipitations

Statistiques 1981-2010 et records

USSY-SUR-MARNE (77)

Indicatif : 77478001, alt : 69m, lat : 48°58'24"N, lon : 03°05'36"E

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Année
La température la plus élevée (°C)													Records établis sur la période du 01-08-1985 au 02-11-2017
	17.5	19	25	29.5	33.5	36.1	38	41	33.5	29	23	17.5	**41**
Date	05-1999	14-1998	25-2003	25-2007	28-2017	21-2017	01-2015	12-2003	05-2013	01-2011	07-2015	17-2015	**2003**
Température maximale (moyenne en °C)													Statistiques établies sur la période 1985-2010
	6.7	8.1	12.2	15.6	19.9	22.7	25.2	25.3	21.3	16.6	10.3	7.1	**16**
Température moyenne (moyenne en °C)													Statistiques établies sur la période 1985-2010
	3.7	4.3	7.2	9.7	13.8	16.4	18.7	18.6	15.2	11.8	6.8	4.2	**10.9**
Température minimale (moyenne en °C)													Statistiques établies sur la période 1985-2010
	0.7	0.5	2.3	3.9	7.7	10.2	12.2	11.9	9.1	7.1	3.3	1.3	**5.9**
La température la plus basse (°C)													Records établis sur la période du 01-08-1985 au 02-11-2017
	-15.5	-15	-12	-9	-3	0	3	2.5	-2	-6.5	-11	-13.5	**-15.5**
Date	07-2009	07-2012	13-2013	08-2003	05-1996	05-1991	19-1986	26-1993	25-2002	30-1985	24-1998	31-1996	**2009**
Nombre moyen de jours avec													Statistiques établies sur la période 1985-2010
Tx >= 30°C	.	.	.	.	0.3	2.2	5.2	5.1	0.9	.	.	.	**13.7**
Tx >= 25°C	.	.	0.0	1.2	5.1	9.9	16.4	15.5	5.4	1.1	.	.	**54.7**
Tx <= 0°C	2.2	1.3	0.1	.	.	.	.	.	.	.	0.3	1.4	**5.3**
Tn <= 0°C	14.6	14.6	11.6	6.0	0.6	0.1	.	.	0.2	2.4	8.6	13.6	**72.3**
Tn <= -5°C	4.2	3.7	1.4	0.2	.	.	.	.	.	0.2	1.4	2.9	**13.9**
Tn <= -10°C	1.0	0.5	0.0	.	.	.	.	.	.	.	0.1	0.2	**1.8**
Tn : Température minimale, Tx : Température maximale													
Degrés Jours Unifiés (moyenne en °C)													Statistiques établies sur la période 1985-2010
	442.7	386.9	333.5	248.6	135.4	68.4	26.9	28.5	93.2	192.6	336.1	428.7	**2721.5**
La hauteur quotidienne maximale de précipitations (mm)													Records établis sur la période du 01-01-1984 au 02-11-2017
	41.2	29.2	32.1	26.7	67.4	40.5	78.3	76	38.2	46.4	24.3	34.3	**78.3**
Date	21-1995	27-1987	18-2002	14-1999	08-1988	07-2011	06-2001	15-2010	13-2017	20-2001	06-2010	05-1988	**2001**
Hauteur de précipitations (moyenne en mm)													Statistiques établies sur la période 1984-2010
	60.1	51.7	52.3	52	66.1	52.8	67.6	57.8	50.6	61.9	59.8	70.8	**703.5**
Nombre moyen de jours avec													Statistiques établies sur la période 1984-2010
Rr >= 1 mm	10.9	10.5	10.2	9.4	9.2	8.6	8.1	7.8	8.4	9.2	11.4	11.7	**115.4**
Rr >= 5 mm	4.1	3.4	3.6	3.9	4.3	3.5	3.9	3.7	3.6	4.1	4.2	5.4	**47.7**
Rr >= 10 mm	1.5	1.1	0.9	1.2	1.7	1.6	2.1	1.9	1.6	1.9	1.2	2.0	**18.8**
Rr : Hauteur quotidienne de précipitations													

- : donnée manquante; . : donnée égale à 0
Ces statistiques sont établies sur la période 1984-2010 pour les précipitations. et 1985-2010 pour les températures.

Edité le : 20/11/2017 dans l'état de la base

N.B.: La vente, redistribution ou rediffusion des informations reçues
en l'état ou sous forme de produits dérivés est strictement interdite sans l'accord de METEO-FRANCE

METEO-FRANCE - Direction des Services Météorologiques
42 avenue Gaspard Coriolis 31057 Toulouse Cedex
Tél. : - Fax : - Email : publitheque@meteo.fr

Annexe 4

Distances d'effets obtenues pour la modélisation des scénarii de dangers

N° d'affaire :	5499	**Client :**	Probinord
N° scénario	1	**Site :**	Ussy-sur-Marne

Références du scénario étudié			
Scénario d'accident		Perte de confinement des stockages de bitume	
Produit dangereux		Bitume	
Phénomène dangereux :	Incendie	**Types d'effets :**	Thermiques
Seuils réglementaires (kW/m²)	**SEI**	**SEL**	**SELs**
	3	5	8
Méthode de calcul	Modèle de la flamme solide - Feu de nappe		
	Calcul de la hauteur de flamme selon la corrélation de Moorhouse		

Résultats obtenus				
Caractéristiques du phénomène dangereux				
Caractéristique rétention	Longueur (m)	18	Largeur (m)	11
Diamètre équivalent (m)	6,7	**Flux de chaleur (kW/m²)**		30
Hauteur de flamme (m)	9,5	**Durée d'incendie (h)**		6,71
Commentaires	-			

Cartographie des distances d'effets

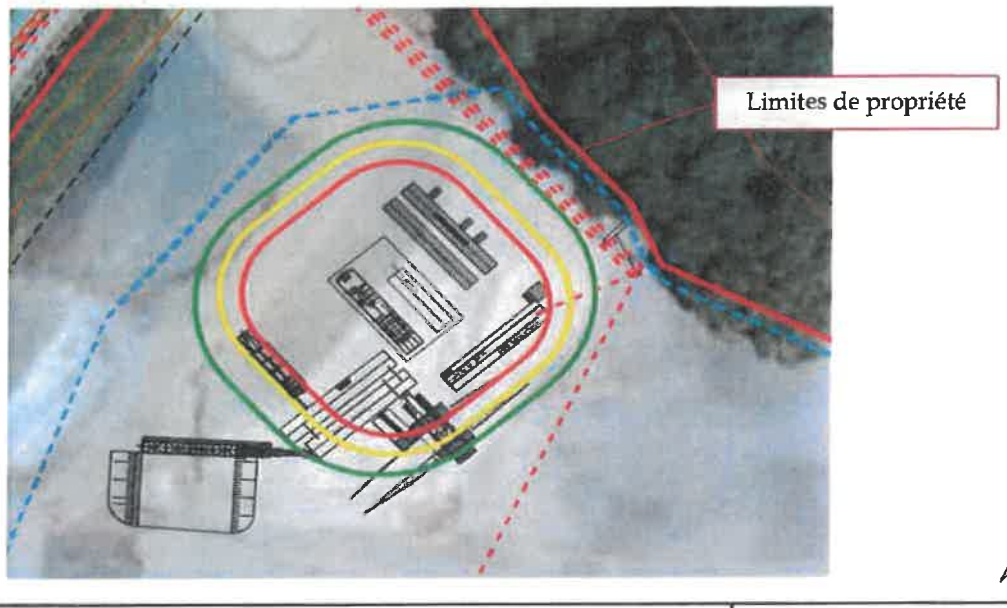

Effets sortant du site ?		Non
Distances d'effets dangereux (m)		
	Exposition à la longueur du stockage	Exposition à la largeur du stockage
SEI	22	17
SEL	17	14
SELs	14	11

Distances d'effets obtenues pour la modélisation des scénarii de dangers

N° d'affaire :	5499	Client :	Probinord
N° scénario	2	Site :	Ussy-sur-Marne

Références du scénario étudié			
Scénario d'accident		Perte de confinement du stockage de fioul lourd	
Produit dangereux		Fioul lourd	
Phénomène dangereux :	Incendie	Types d'effets :	Thermiques
Seuils réglementaires (kW/m²)	SEI	SEL	SELs
	3	5	8
Méthode de calcul	Modèle de la flamme solide - Feu de nappe		
	Calcul de la hauteur de flamme selon la corrélation de Moorhouse		

Résultats obtenus				
Caractéristiques du phénomène dangereux				
Caractéristique rétention	Longueur (m)	18	Largeur (m)	11
Diamètre équivalent (m)	6,7	Flux de chaleur (kW/m²)		30
Hauteur de flamme (m)	9,5	Durée d'incendie (h)		7,07
Commentaires	-			

Cartographie des distances d'effets

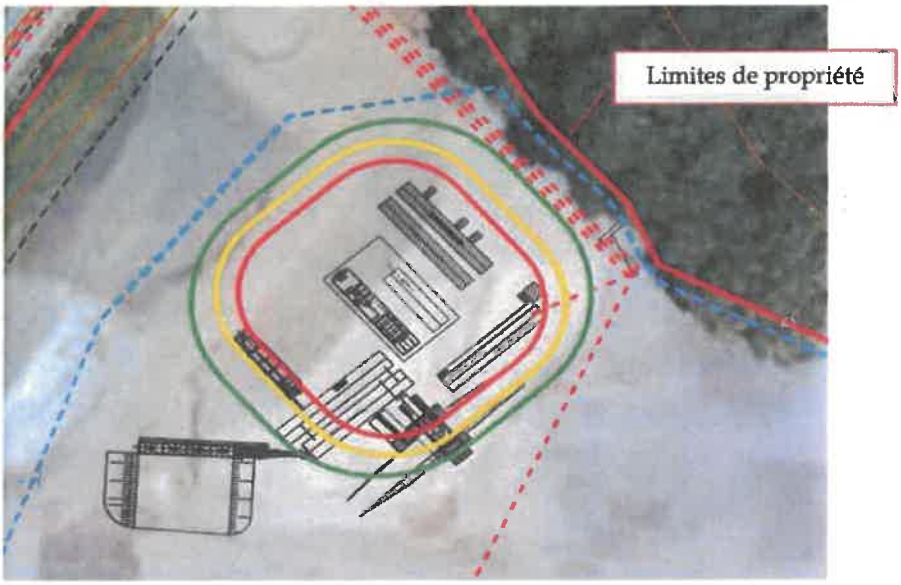

Effets sortant du site ?	Non

Distances d'effets dangereux (m)

	Exposition à la longueur du stockage	Exposition à la largeur du stockage
SEI	22	17
SEL	17	14
SELs	14	11

Distances d'effets obtenues pour la modélisation des scénarii de dangers

N° d'affaire :	5499	Client :	Probinord
N° scénario	3	Site :	Ussy-sur-Marne

Références du scénario étudié			
Scénario d'accident		Perte de confinement lors du dépotage de bitume	
Produit dangereux		Bitume	
Phénomène dangereux :	Incendie	**Types d'effets :**	Thermiques
Seuils réglementaires (kW/m²)	**SEI**	**SEL**	**SELs**
	3	5	8
Méthode de calcul	Modèle de la flamme solide - Feu de nappe		
	Calcul de la hauteur de flamme selon la corrélation de Moorhouse		

Résultats obtenus				
Caractéristiques du phénomène dangereux				
Caractéristique rétention	Longueur (m)	11	Largeur (m)	8
Diamètre équivalent (m)	5,8	**Flux de chaleur (kW/m²)**		30
Hauteur de flamme (m)	8,3	**Durée d'incendie (h)**		3,73
Commentaires	-			

Cartographie des distances d'effets

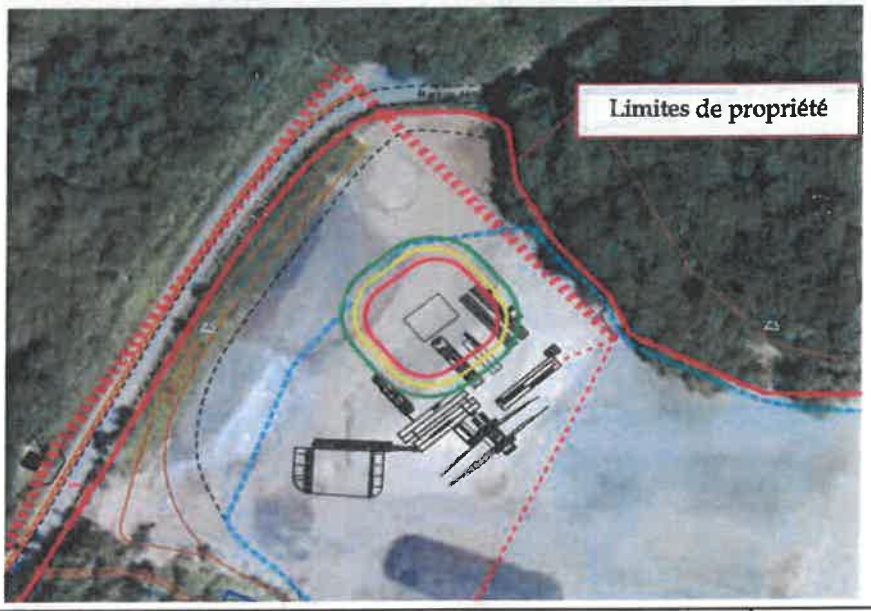

N

Effets sortant du site ?	Non

Distances d'effets dangereux (m)

	Exposition à la longueur du stockage	Exposition à la largeur du stockage
SEI	16	14
SEL	13	11
SELs	10	9

Distances d'effets obtenues pour la modélisation des scénarii de dangers

N° d'affaire :	5499	Client :	Probinord
N° scénario	4	Site :	Ussy-sur-Marne

Références du scénario étudié			
Scénario d'accident		Perte de confinement lors du dépotage de fioul lourd	
Produit dangereux		Fioul lourd	
Phénomène dangereux :	Incendie	Types d'effets :	Thermiques
Seuils réglementaires (kW/m²)	SEI	SEL	SELs
	3	5	8
Méthode de calcul	Modèle de la flamme solide - Feu de nappe		
	Calcul de la hauteur de flamme selon la corrélation de Moorhouse		

Résultats obtenus				
Caractéristiques du phénomène dangereux				
Caractéristique rétention	Longueur (m)	11	Largeur (m)	8
Diamètre équivalent (m)	5,8	Flux de chaleur (kW/m²)		30
Hauteur de flamme (m)	8,3	Durée d'incendie (h)		3,93
Commentaires	-			

Cartographie des distances d'effets

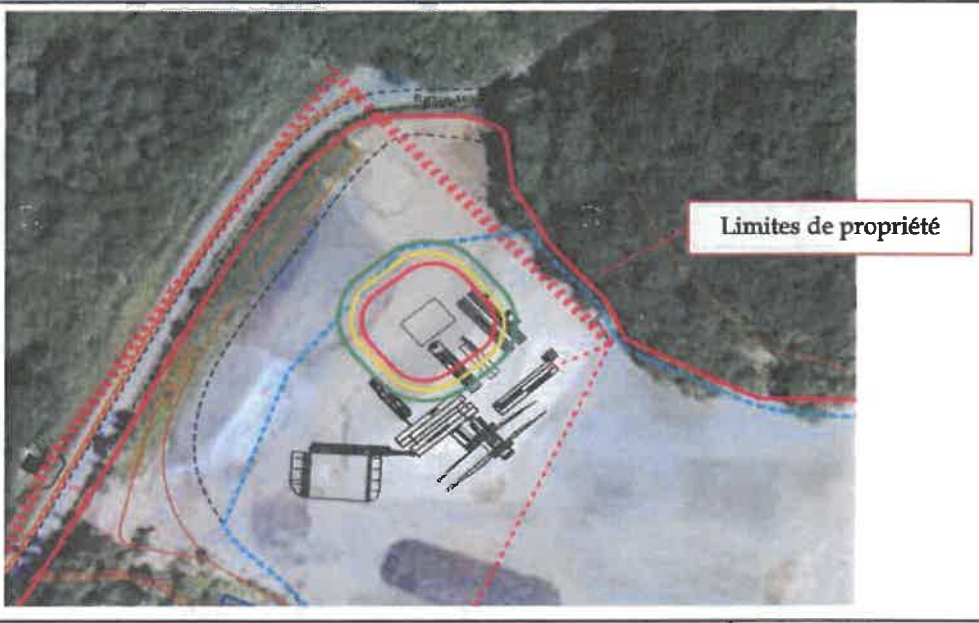

Effets sortant du site ?	Non

Distances d'effets dangereux (m)

	Exposition à la longueur du stockage	Exposition à la largeur du stockage
SEI	16	14
SEL	13	11
SELs	10	9

Distances d'effets obtenues pour la modélisation des scénarii de dangers

N° d'affaire :	5499	Client :	Probinord
N° scénario	5	Site :	Ussy-sur-Marne

Références du scénario étudié			
Scénario d'accident		Perte de confinement du stockage de FOD	
Produit dangereux		Fioul domestique	
Phénomène dangereux :	Incendie	Types d'effets :	Thermiques
Seuils réglementaires (kW/m²)	SEI	SEL	SELs
	3	5	8
Méthode de calcul	Modèle de la flamme solide - Feu de nappe		
	Calcul de la hauteur de flamme selon la corrélation de Moorhouse		

Résultats obtenus				
Caractéristiques du phénomène dangereux				
Caractéristique rétention	Longueur (m)	3	Largeur (m)	2
Diamètre équivalent (m)	1,3	Flux de chaleur (kW/m²)		30
Hauteur de flamme (m)	2,5	Durée d'incendie (h)		4,27
Commentaires	-			

Cartographie des distances d'effets

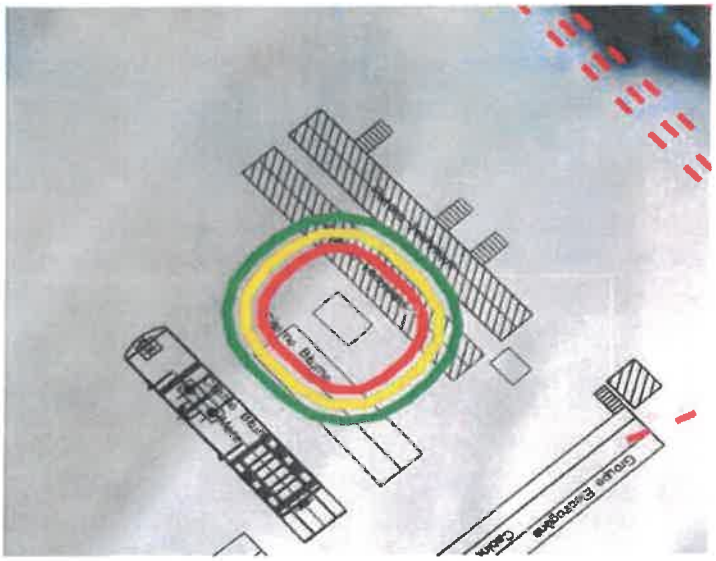

N

Effets sortant du site ?	Non

Distances d'effets dangereux (m)

	Exposition à la longueur du stockage	Exposition à la largeur du stockage
SEI	5	4
SEL	4	3
SELs	3	3

Distances d'effets obtenues pour la modélisation des scénarii de dangers

N° d'affaire :	5499	Client :	Probinord
N° scénario	6	Site :	Ussy-sur-Marne

Références du scénario étudié			
Scénario d'accident		Perte de confinement du stockage de GNR	
Produit dangereux		Gasoil	
Phénomène dangereux :	Incendie	Types d'effets :	Thermiques
Seuils réglementaires (kW/m²)	SEI	SEL	SELs
	3	5	8
Méthode de calcul	Modèle de la flamme solide - Feu de nappe		
	Calcul de la hauteur de flamme selon la corrélation de Moorhouse		

Résultats obtenus				
Caractéristiques du phénomène dangereux				
Caractéristique rétention	Longueur (m)	2	Largeur (m)	2
Diamètre équivalent (m)	1,1	Flux de chaleur (kW/m²)		30
Hauteur de flamme (m)	2,2	Durée d'incendie (h)		4,27
Commentaires	-			

Cartographie des distances d'effets

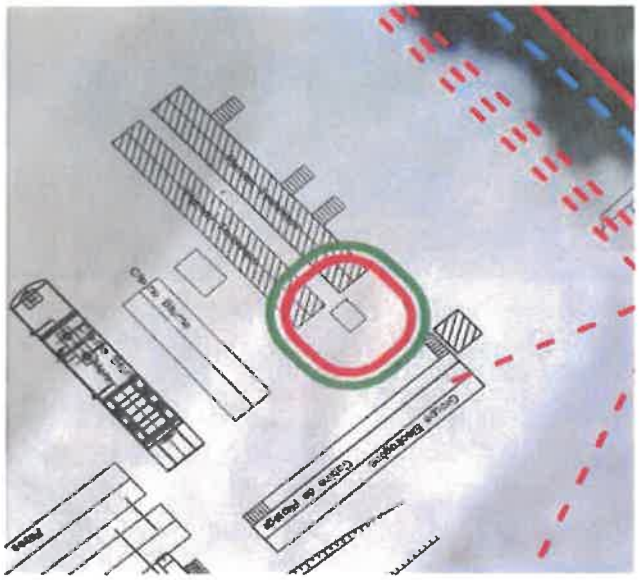

N

Effets sortant du site ?	Non

Distances d'effets dangereux (m)

	Exposition à la longueur du stockage	Exposition à la largeur du stockage
SEI	4	4
SEL	3	3
SELs	3	2

Distances d'effets obtenues pour la modélisation des scénarii de dangers

N° d'affaire :	5499	Client :	Probinord
N° scénario	7	Site :	Ussy-sur-Marne

Références du scénario étudié			
Scénario d'accident		Incendie des filtres à manches	
Produit dangereux		Bitume incandescent	
Phénomène dangereux :	Incendie	Types d'effets :	Thermiques
Seuils réglementaires (kW/m²)	SEI	SEL	SELs
	3	5	8
Méthode de calcul	Modèle de la flamme solide - Feu de nappe		
	Calcul de la hauteur de flamme selon la corrélation de Moorhouse		

Résultats obtenus				
Caractéristiques du phénomène dangereux				
Caractéristique rétention	Longueur (m)	18	Largeur (m)	5
Diamètre équivalent (m)	-	Flux de chaleur (kW/m²)		30
Hauteur de flamme (m)	-	Durée d'incendie (h)		6,71
Commentaires	-			

Cartographie des distances d'effets

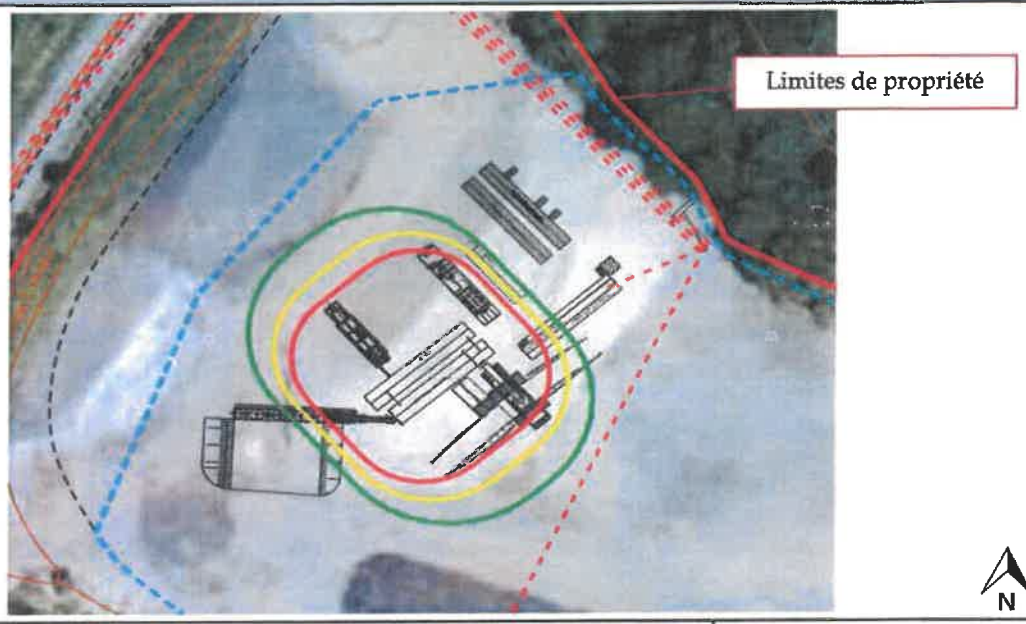

Effets sortant du site ?	Non

Distances d'effets dangereux (m)

	Exposition à la longueur du stockage	Exposition à la largeur du stockage
SEI	27	11
SEL	21	9
SELs	17	7

Données d'entrée relative à la modélisation des scénarii de dangers

N° d'affaire :	5499	Client :	Probinord
N° scénario	1	Site :	Ussy-sur-Marne

Références du scénario étudié

Scénario d'accident	Perte de confinement du stockage de bitume de la centrale RF400

Phénomène dangereux :	Effets associés	Référence scénario
Incendie du stockage	Thermiques	1

Localisation du danger sur le site

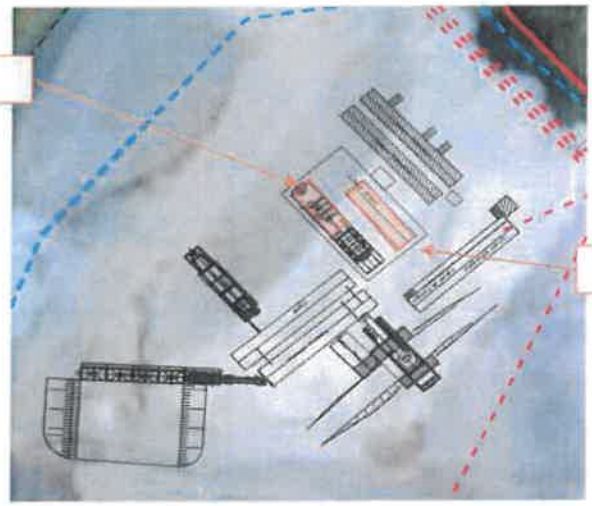

Données et hypothèses de modélisation

Produits dangereux :	Bitume		**Volume considéré (m^3) :**	130
Masse volumique (kg/m^3)	990		**Débit massique surfacique de combustion ($kg/m^2.s$)**	0,035
Caractéristiques de la rétention	Présence	Oui	Hauteur (m)	1
	Longueur (m) :	18	Volume de rétention (m^3)	198
	Largeur (m) :	11	Surface de rétention (m^2)	198

Descriptif

Aucun débit massique surfacique de combustion n'est répertorié pour le bitume. Néanmoins, celui-ci ayant un comportement physico-chimique proche de celui du fioul lourd, le débit massique surfacique de combustion sera pris égal à celui de ce dernier. Les distances d'effets des scénarii d'incendie des rétentions abritant les cuves de stockage de bitume et fioul lourd pour la centrale RF400 seront donc identiques. Seule la durée d'incendie sera altérée.

Barrières de sécurité opérationnelles et testées

Barrières de sécurité actives	Barrières de sécurité passives
-	-

Données d'entrée relative à la modélisation des scénarii de dangers

N° d'affaire :	5499	Client :	Probinord
N° scénario	2	Site :	Ussy-sur-Marne

Références du scénario étudié

Scénario d'accident	Perte de confinement du stockage de fioul lourd de la centrale RF400

Phénomène dangereux :	Effets associés	Référence scénario
Incendie du stockage	Thermiques	2

Localisation du danger sur le site

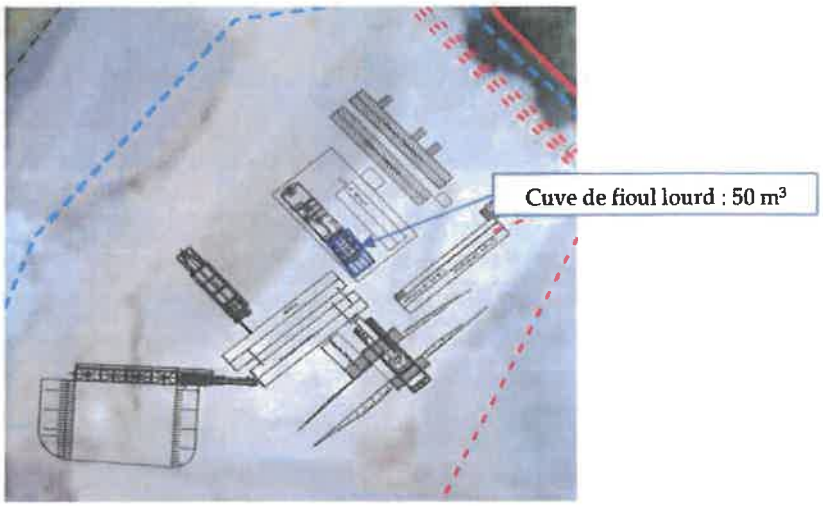

Données et hypothèses de modélisation

Produits dangereux :	Fioul lourd		**Volume considéré (m^3) :**	50
Masse volumique (kg/m^3)	920		**Débit massique surfacique de combustion ($kg/m^2.s$)**	0,035
Caractéristiques de la rétention	Présence	Oui	Hauteur (m)	1
	Longueur (m) :	18	Volume de rétention (m^3)	198
	Largeur (m) :	11	Surface de rétention (m^2)	198

Descriptif

-

Barrières de sécurité opérationnelles et testées

Barrières de sécurité actives	Barrières de sécurité passives
-	-

Données d'entrée relative à la modélisation des scénarii de dangers

N° d'affaire :	5499	Client :	Probinord
N° scénario	3	Site :	Ussy-sur-Marne

Références du scénario étudié

Scénario d'accident	Perte de confinement lors du dépotage de bitume

Phénomène dangereux :	Effets associés	Référence scénario
Incendie du stockage	Thermiques	3

Localisation du danger sur le site

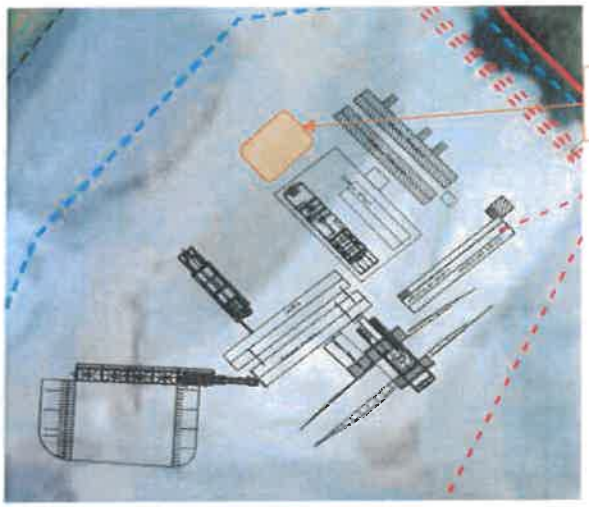

Données et hypothèses de modélisation

Produits dangereux :	Bitume		**Volume considéré (m^3) :**	60
Masse volumique (kg/m^3)	990		**Débit massique surfacique de combustion ($kg/m^2.s$)**	0,035
Caractéristiques de la rétention	Présence	Oui	Hauteur (m)	-
	Longueur (m) :	11	Volume de rétention (m^3)	-
	Largeur (m) :	8	Surface de rétention (m^2)	-

Descriptif

A température ambiante, le bitume se solidifie. Son déversement est donc limité.

Barrières de sécurité opérationnelles et testées

Barrières de sécurité actives	Barrières de sécurité passives
-	-

Données d'entrée relative à la modélisation des scénarii de dangers

N° d'affaire :	5499	Client :	Probinord
N° scénario	4	Site :	Ussy-sur-Marne

Références du scénario étudié

Scénario d'accident	Perte de confinement lors du dépotage de fioul lourd - Centrale RF400

Phénomène dangereux :	Effets associés	Référence scénario
Incendie du stockage	Thermiques	4

Localisation du danger sur le site

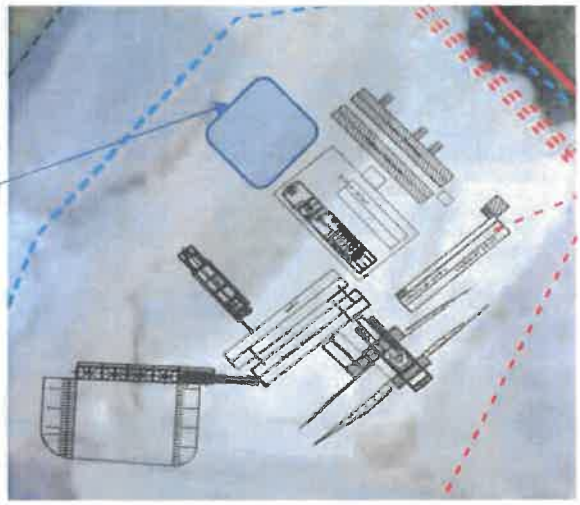

Données et hypothèses de modélisation

Produits dangereux :	Fioul lourd		**Volume considéré (m^3) :**	50
Masse volumique (kg/m^3)	920		**Débit massique surfacique de combustion ($kg/m^2.s$)**	0,035
Caractéristiques de la rétention	Présence	Oui	Hauteur (m)	-
	Longueur (m) :	11	Volume de rétention (m^3)	-
	Largeur (m) :	8	Surface de rétention (m^2)	-

Descriptif

Pour la centrale RF400, la zone de dépotage du fioul lourd est identique à celle utilisée pour le bitume. Les produits ayant des caractéristiques physico-chimiques similaires, les zones d'effets seront identiques que ce soit pour le dépotage du bitume ou du fioul lourd. Seules les durées d'incendie seront altérées.

Barrières de sécurité opérationnelles et testées

Barrières de sécurité actives	Barrières de sécurité passives
-	-

Données d'entrée relative à la modélisation des scénarii de dangers

N° d'affaire :	5499	Client :	Probinord
N° scénario	5	Site :	Ussy-sur-Marne

Références du scénario étudié

Scénario d'accident	Perte de confinement du stockage de FOD

Phénomène dangereux :	Effets associés	Référence scénario
Incendie du stockage	Thermiques	5

Localisation du danger sur le site

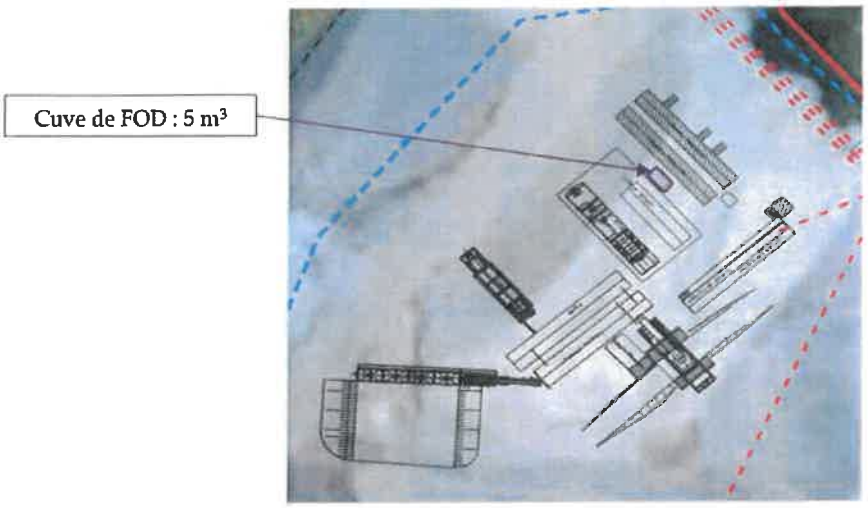

Données et hypothèses de modélisation

Produits dangereux :	FOD		**Volume considéré (m^3) :**	5
Masse volumique (kg/m^3)	845		**Débit massique surfacique de combustion ($kg/m^2.s$)**	0,055
Caractéristiques de la rétention	Présence	Oui	Hauteur (m)	1
	Longueur (m) :	3	Volume de rétention (m^3)	6
	Largeur (m) :	2	Surface de rétention (m^2)	6

Descriptif

-

Barrières de sécurité opérationnelles et testées

Barrières de sécurité actives	Barrières de sécurité passives
-	-

Données d'entrée relative à la modélisation des scénarii de dangers

N° d'affaire :	5499	Client :	Probinord
N° scénario	6	Site :	Ussy-sur-Marne

Références du scénario étudié

Scénario d'accident	Perte de confinement du stockage de GNR

Phénomène dangereux :	Effets associés	Référence scénario
Incendie du stockage	Thermiques	6

Localisation du danger sur le site

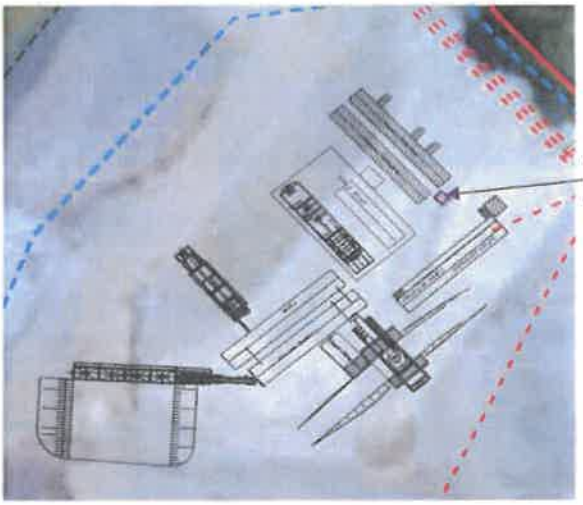

Données et hypothèses de modélisation

Produits dangereux :	GNR		**Volume considéré (m^3) :**	2,5
Masse volumique (kg/m^3)	845		**Débit massique surfacique de combustion ($kg/m^2.s$)**	0,055
Caractéristiques de la rétention	Présence	Oui	Hauteur (m)	1
	Longueur (m) :	2	Volume de rétention (m^3)	4
	Largeur (m) :	2	Surface de rétention (m^2)	4

Descriptif

-

Barrières de sécurité opérationnelles et testées

Barrières de sécurité actives	Barrières de sécurité passives
-	-

Données d'entrée relative à la modélisation des scénarii de dangers

N° d'affaire :	5499	Client :	Probinord
N° scénario	7	Site :	Ussy-sur-Marne

Références du scénario étudié

Scénario d'accident	Incendie des filtres à manches

Phénomène dangereux :	Effets associés	Référence scénario
Incendie des filtres	Thermiques	7

Localisation du danger sur le site

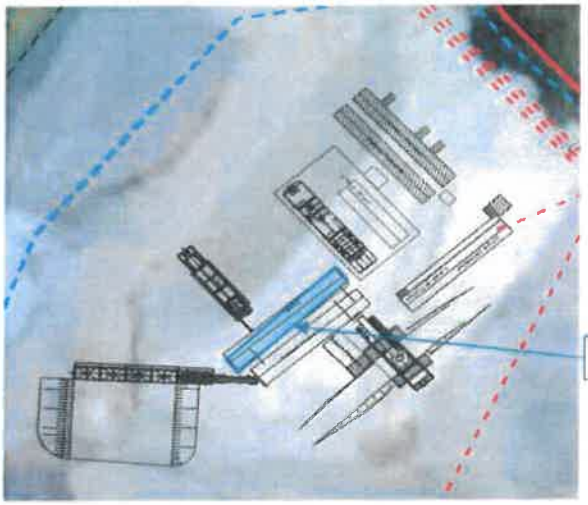

Données et hypothèses de modélisation

Produits dangereux :	Bitume incandescent	**Volume considéré (m^3) :**	-
Masse volumique (kg/m^3)	990	**Débit massique surfacique de combustion ($kg/m^2.s$)**	0,035
Caractéristiques des filtres	Présence	Oui	
	Longueur (m) :	18	
	Largeur (m) :	5	

Descriptif

Les filtres peuvent s'enflammer au contact de particules de bitume incandescentes.

Barrières de sécurité opérationnelles et testées

Barrières de sécurité actives	Barrières de sécurité passives
-	-

Annexe 5

MAIRIE D'USSY-SUR-MARNE
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
ARRONDISSEMENT DE MEAUX
CANTON DE LA FERTE SOUS JOUARRE

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC :
Lundi, Mardi, Jeudi de 14h30 à 18h00
Samedi de 9h00 à 12h00

COMMUNE D'USSY SUR MARNE

REÇU
Le 13 SEP. 2019

DIFFUSION
- ☒ Direction
- ☒ QSE
- ☐ Secrétariat
- ☐ Comptabilité
- ☐ Bureau Etude
- ☐ Topo
- ☐ W. AXE
- ☐ R.H.
- ☐ Direction Trx
- ☐ Travaux
- ☐ R.C.
- ☒ Centrale SYS
- ☐ Labo
- ☐ Matériel
- ☐ W. VRD Melun
- ☒ Chargé Mission

WIAME
Baptiste ASSIÉ
ZAC du Hainault
B.P. n° 90074
77263 LA-FERTÉ-SOUS-JOUARRE

Ussy-sur-Marne, le 10 septembre 2019

Objet : Centrale Mobile

Monsieur,

Suite à votre demande, j'ai l'honneur de vous faire savoir que la Commune d'Ussy-sur-Marne ne s'oppose pas à l'implantation d'une centrale mobile sur la plateforme de l'entreprise WIAME située dans l'emprise de la Commune.

Cependant, nous souhaitons que :

- Le site, lors de l'arrêt définitif de l'installation, retrouve son état initial afin qu'il conserve son usage de plateforme destinée aux unités industrielles de production de matériaux routiers,
- Les nuisances liées à la circulation soient au possible minimisées,
- Soient respectées les restrictions d'utilisations des accès notamment par le biais du pont du Hochel.

Je reste à votre disposition pour toute demande d'informations complémentaires.

Vous en souhaitant bonne réception,

Veuillez croire, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Pierre HORDÉ

MAIRIE D'USSY-SUR-MARNE (77) Seine-et-Marne

2, rue de Changis – 77260 Ussy-sur-Marne
Tél : 01.60.22.13.17 – Fax : 01.60.22.71.96
E-mail : mairie.ussy-sur-marne@laposte.net - Site internet : www.ussy-sur-marne.fr

sanef
une société d'Abertis

WIAME VRD

ZAC DU HAINAULT

SEPT SORTS

77260 LA FERTE SOUS JOUARRE

A l'attention de M. Baptiste ASSIÉ

SJ/FL- 82

Objet : Demande ICPE – votre courrier réf/19QSE014

Coutevroult, le 15 mai 2020

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre courrier en référence ci-dessus concernant un avis sur l'usage futur du site de Ussy sur Marne en fin d'exploitation de votre centrale d'enrobés.

Nous vous confirmons qu'à la fin de votre exploitation, ce site conservera sa fonction liée à l'industrie routière.

Il vous appartiendra alors de procéder à la remise en état initiale et de dépolluer le site de toutes matières toxiques.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Sébastien Jacquerey,

Chef de Centre Coutevroult/Château-Thierry.

Sanef Centre de Coutevroult/Château-Thierry
RD 406 77580 Coutevroult 01.60.43.56.00

Annexe 6

Baptiste ASSIE

De: tmathieu@mathieu-vernet.fr
Envoyé: jeudi 12 septembre 2019 16:11
À: 'BAPTISTE ASSIE'
Cc: 'Guillaume FOURMAUX'; 'hew'; mvernet@mathieu-vernet.fr
Objet: ICPE - Circulaire du 6 mars 2007

Cher Monsieur,

1. Je fais suite à votre email du 5 septembre dernier dans lequel vous nous avez fait part de votre interrogation concernant l'application de la circulaire du 6 mars 2007 *relative aux règles à appliquer lors du classement des centrales d'enrobage à chaud au bitume de matériaux routiers – Rubrique n° 2521-1 de la nomenclature des installations classées*.

Précisément, au vu du changement de régime au bénéfice de l'enregistrement depuis le 12 avril 2019 pour les installations classées relevant de la rubrique n° 2521 de la nomenclature, vous souhaitez savoir si vous pourrez toujours vous prévaloir de cette circulaire lors d'une procédure de demande d'enregistrement, et si cette dernière a été modifiée pour être adaptée au nouveau régime.

Après recherches et analyse, nous sommes en mesure de vous apporter les éléments de réponse suivants.

2. **En premier lieu**, la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) a été modifiée par un décret n° 2019-292 du 9 avril 2019 qui a notamment introduit le régime de l'enregistrement pour la rubrique n° 2521, à savoir plus précisément pour les centrales d'enrobage à chaud et les centrales d'enrobage à froid d'une capacité supérieure à 1500 tonnes par jour (t/j). La colonne A de l'annexe à l'article R. 511-9 du code de l'environnement a ainsi été modifiée.

Un arrêté du même jour est venu préciser les prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2521 de la nomenclature des ICPE – Centrales d'enrobage au bitume de matériaux routiers.

L'article 1 de cet arrêté du 9 avril 2019 précise, d'une part, que ledit arrêté s'applique aux installations nouvelles enregistrées à compter du 12 avril 2019 (date d'entrée en vigueur de l'arrêté au lendemain de sa publication au Journal officiel le 11 avril), et d'autre part, que certaines prescriptions précisées à l'annexe 1 de l'arrêté sont applicables aux installations existantes qui en font la demande. Les installations régulièrement autorisées peuvent toutefois continuer à fonctionner sur la base de leur arrêté préfectoral d'autorisation.

C'est donc dans ce nouveau contexte réglementaire, que vous vous interrogez sur l'applicabilité de la circulaire précitée du 6 mars 2007 au vu du nouveau régime d'enregistrement.

2. Ainsi, **en second lieu**, il convient tout d'abord de rappeler que par une circulaire du 6 mars 2007 publiée au Bulletin officiel du Ministère de l'Ecologie et du Développement durable le 15 mai 2007, les règles à appliquer lors du classement des centrales d'enrobage à chaud au bitume de matériaux routiers ont été définies.

Précisément, il est prévu que les centrales d'enrobage à chaud soumises à autorisation préfectorale et utilisant un tambour malaxeur-sécheur recourant à la combustion pour le traitement des matériaux enrobés relèvent uniquement de la rubrique n° 2521-1 et non, en complément, de la rubrique n° 2910 relative aux installations de combustion.

La circulaire a donc uniquement pour finalité de définir les installations qui relèvent de la rubrique n° 2521, à savoir les centrales d'enrobage à chaud recourant à la combustion dans leurs procédés de fabrication des matériaux routiers.

Dès lors, si les nouveaux décret et arrêté précités du 9 avril 2019 ont défini un nouveau régime, la circulaire clarifie les installations qui relèvent de la rubrique n° 2521 de la nomenclature en les définissant précisément.

Il en résulte que ces textes portent bien sur deux éléments distincts : la définition des installations qui relèvent de la rubrique n° 2521, d'une part, et le régime applicable à ces installations, d'autre part.

Par ailleurs, il convient de noter que la circulaire du 6 mars 2007 ne semble pas avoir été abrogée dès lors qu'elle est toujours disponible sur le site ciculaires.gouv.fr et donc opposable.

De la même manière, sur le site Aida Ineris (site d'information en droit de l'environnement du Ministère de la Transition écologique et solidaire), à ce jour, dans l'onglet « Textes associés » à la rubrique n° 2521 de la nomenclature, sont listés les arrêtés en vigueur dont l'arrêté du 9 avril 2019 pour les centrales d'enrobage à chaud, ainsi que des circulaires dont la circulaire du 6 mars 2007.

Enfin, il apparait que les recherches effectuées ne nous ont pas permis de trouver un texte, une question parlementaire, une jurisprudence ou un article de doctrine, à ce stade, faisant état du parallèle entre l'application de la circulaire du 6 mars 2007 et le nouvel arrêté de prescriptions générales du 9 avril 2019.

A toutes fins, il convient de noter que bien que la rubrique n° 2521 ait été modifiée en avril 2019 et la rubrique n° 2910 en août 2018, ces modifications ne semblent pas avoir remis en cause la définition des centrales d'enrobage à chaud telle que précisée dans la circulaire du 6 mars 2007.

3. Dès lors, au vu de ces éléments, et notamment de l'objet même des deux textes de 2007 et 2019, il semble que la circulaire du 6 mars 2007 soit encore en vigueur et n'ait pas été modifiée pour tenir compte du changement de régime au profit de l'enregistrement.

Nous attirons toutefois votre attention sur le fait qu'il conviendra de vérifier qu'une telle modification n'intervienne pas dans les prochains mois.

En conséquence, dans le cadre d'une procédure d'enregistrement de l'une de vos nouvelles installations, il nous semble que ces dernières devraient continuer à être rattachées à la seule rubrique n° 2521 de la nomenclature des ICPE.

Je reste naturellement à votre disposition pour toute information complémentaire ou toute précision sur ce qui précède.

Bien cordialement,

MATHIEU/VERNET AVOCATS

Tiphaine Mathieu / Avocat à la Cour
53 rue Vivienne - 75002 Paris
Tél.: +33(0)1 86 95 27 89 - Fax : +33(0)1 86 95 43 71

www.mathieu-vernet.fr
Cet e-mail a été émis par un cabinet d'avocats et peut contenir des informations confidentielles et couvertes par le secret professionnel. Si vous avez reçu ce message par erreur, nous vous remercions de nous en informer immédiatement par e-mail et de le supprimer ainsi que les pièces qui y seraient éventuellement jointes.

De : BAPTISTE ASSIE <baa@wiame-vrd.fr>
Envoyé : jeudi 5 septembre 2019 15:54
À : mvernet@mathieu-vernet.fr
Cc : tmathieu@mathieu-vernet.fr; 'Guillaume FOURMAUX' <guf@wiame-vrd.fr>; 'hew' <hew@wiame-vrd.fr>
Objet : RE: Montreuil-aux-Lions

Bonjour,

Pour tout vous dire, nous n'avons pas encore eu l'occasion de faire le point avec Hervé WIAME sur ce projet de courrier.
Nous reviendrons vers vous quand ce sera fait.

J'ai pas ailleurs, un sujet que je voudrais vous soumettre :

Les centrales d'enrobage sont des installations classées sous la rubrique 2521 de la nomenclature. Depuis l'arrêté du 09/04/2019, le régime de l'enregistrement remplace celui de l'autorisation pour cette rubrique.